

Le Causse pendant la Révolution (2)

Le 18 Germinal An I (7 Avril 1793), ouverture d'une souscription volontaire pour donner aux trois grenadiers enrôlés une gratification maximale de 300 livres (1/3 au départ, 1/3 au bout de 3 mois et le dernier tiers au bout de 6 mois)... Quelques uns des contribuables les plus aisés ont répondu: Plagnol (de Gervais) pour 300 livres, Bertrand pour 200 livres, Lalègue, Crouzet, Cournut et Avinaud pour 100 livres.

Le 21 Germinal An I (10 Avril 1793), le citoyen Ginestous (de Marou) s'est évadé de la prison de Nîmes où il était incarcéré...En représailles, son épouse (née Vinezac) et sa mère sont emprisonnées malgré leurs suppliques.

C'est dans ce contexte troublé que l'abbé Jean-Baptiste Pialat (vicaire réfractaire de la cathédrale d'Alès, qui avait bien prêté le serment constitutionnel, mais avait émis des restrictions spirituelles, ce qui lui valut d'être démis de ses fonctions), clandestin dès le printemps 1791 suite à une tentative de soulèvement royaliste dans le Gard, parcourait les Cévennes catholiques, traqué par la force armée, mais soutenu par les habitants qui lui fournissaient cachettes et nourriture (il passa par exemple 40 jours reclus dans une grotte à Sauzet, près de Saint Bauzille de Putois)... Un extrait de son journal illustre cette période: «Après avoir parcouru le Causse de la Selle, y avoir confessé un grand nombre de personnes, et les avoir fait participer aux Saints Mystères dans un devois, je partis vers Ganges...»

Les municipalités sont aussi sommées de se renseigner sur les motifs que pourraient avancer les hommes absents depuis quinze jours: ceux qui ne pourraient se justifier seront poursuivis en leurs corps et biens. Elles doivent aussi donner la liste des jeunes hommes désignés par le sort pour rejoindre l'armée des frontières, forte de 300 000 soldats, sur le Rhin ou dans les Pyrénées-Orientales.

Le 2 Floréal An I (21 Avril 1793), se déroule l'adjudication de la perception des impôts fonciers et mobiliers... Trois candidats en présence: Pierre Malabouche, Joseph Clauzel et Jean-Joseph Poujol (maçon)... Ce dernier sera choisi car il ne réclame en rétribution que 1,5% des sommes récoltées (contre 2,5% à Clauzel et 4% à Malabouche).

Le 17 Floréal An I (6 Mai 1793), sous la demande expresse du Directoire départemental, la Commune doit fournir 950 livres pour la solde des grenadiers volontaires en 1793... Sont encore une fois mis à contribution les contribuables les plus aisés: Dusfour (de Gervais), Causse (de La Baume), Vialla (de Marou), Vialla (dit Saurel), Clauzel, Cournut, Roussel, Vareilles (Maire) et Avinaud (tous du Causse).

Le 1^o Prairial An I (20 Mai 1793), l'assemblée des Citoyens actifs vote pour choisir elle-même pour la première fois son «Assemblée Municipale» (pendant l'Ancien Régime, être Maire était une charge payante... Depuis la Révolution, ses membres étaient désignés par le Directoire départemental). Être citoyen actif signifie être âgé de 25 ans minimum, et payer une contribution égale à 3 journées de travail (soit 5 fr).

Pour être éligible, il faut payer une imposition de 20 fr. Sont donc éliminés les femmes et le plus pauvres, qualifiés de «citoyens passifs»! Seuls, les hommes les plus «riches» pouvaient participer aux affaires de la Commune, mais c'est déjà un progrès par rapport à l'Ancien Régime! Président de cette assemblée, François Bertrand; secrétaire, Jean-Joseph Dusfour; scrutateurs du vote, Jacques Vialla, Pierre Albe et Joseph Clauzel.

A la majorité absolue, sont élus:

- Joseph Vialla (un aïeul de Michel), le premier Maire élu du village,
- Claude Pourtalier (un aïeul de Régis), Jacques-Joseph Dusfour (dit «La Bonté», aïeul des Dusfour et des Cammal)), Pierre Albe et Jacques Dusfour (de Brunet), conseillers.

Suite au décret national du mois d'Avril, la Commune crée ensuite un «Comité des Etrangers» (formé par François Bertrand, Jacques Vialla, Joseph Clauzel et Pierre Albe), chargé de se renseigner sur les non-caussenards venus s'installer dans la commune.

Le 29 Prairial An I (17 Juin 1793), l'Assemblée Municipale engage un maître d'école, Eugène Vabre (de Saint Jean de Fos), après qu'il ait prêté le serment des fonctionnaires: *«Je jure d'être soumis à la Nation et à la Loi, de maintenir la Liberté et l'Egalité, ou de mourir en les défendant».*

Le 10 Thermidor An I (28 Juillet 1793): des bandes armées traînent le long de l'Hérault, entre le moulin de Bertrand et le Villarel... 25 hommes sont aussitôt dépêchés par la ville de Ganges au château de Brissac afin de sécuriser la région: les dépenses de la garnison de Brissac s'élèvent à la somme de 2755 livres.

«...Considérant que les communes du District avaient nécessité ces mesures par la lâcheté et l'incivisme de leurs citoyens désignés, qui ont déserté...», le Procureur Général stipule que ce sont elles qui devront payer les dépenses occasionnées par la force armée, en proportion de leur population, à savoir:

*Agonés, 92 livres,
Saint André de Buèges, 125 livres,
Saint Jean de Buèges, 199 livres,
Viols en Laval, 221 livres,
Viols le Fort, 264 livres,
Claret, 370 livres,
Causse de la Selle, 419 livres,
Saint Bazille de Putois, 444 livres,
Brissac, 621 livres».*

A cette époque-là, donc, la population caussenarde était plus importante que celle de Viols le Fort ou Claret, et presque aussi importante que celle de Saint Bazille de Putois!

La Commune n'ayant jamais requis l'utilisation de la force armée pour patrouiller sur son territoire, demande d'être déchargée de la somme qui lui est réclamée. Peine perdue.....

Le 24 Thermidor An I (11 Août 1793), le Directoire départemental, suite à la

désertion des trois soldats «volontaires» (!) fournis par la Commune pour l'Armée du Rhin (2) et pour celle des Pyrénées-Orientales (1), réclame leur remplacement ou une amende de 1182 livres... Faute de candidats, ce sera l'amende, payée encore une fois par l'emprunt auprès de Louis et Antoinette Roussel (700 livres), et de Etienne et Marie Dusfour (de Gervais) pour 482 livres, remboursables à la prochaine imposition.

Le 15 Fructidor An I (1^o Septembre 1793), suivant les lois respectives des 8 Fructidor, 15 Floréal et 29 Messidor, tous les actes concernant les droits seigneuriaux et féodaux, dont les notaires sont détenteurs, devront être remis à la Municipalité pour y être biffés: Joseph Clauzel et Etienne Roussel sont nommés pour procéder à ces opérations .

Le même jour, nomination aussi de deux enquêteurs (Joseph Pourtalier et François Calpert) pour vérifier, par des visites domiciliaires auprès des producteurs, s'il n'y a pas eu fraude lors de la déclaration de récolte des grains et farines.

Le 15 Vendémiaire An II (6 Octobre 1793), le calendrier républicain de Fabre d'Eglantine est enfin mis en service: l'année y est divisée en 12 mois de 3 fois 10 jours chacun (les décades), plus 5 ou 6 jours complémentaires en fin d'année. Il débute le 1^o Vendémiaire An I (22 Septembre 1792), jour de la proclamation de la République.

Le 5 Brumaire An II (25 Octobre 1793), une naissance banale, mais remarquable par ce que révèle sa transcription: celle de Pierre Bougette, fils de Barthélémy (un aïeul de Bernard et Yolande), «... **dans sa maison de la métairie nationale dite de Marou...**». Ainsi donc, le domaine de Marou a été enlevé à son propriétaire (le comte Eugène De Ginestous, baron de la Liquisse, seigneur de Marou, du Causse de la Selle et du Vialaret), et devenu propriété de l'Etat!

Le 7 Brumaire An II (27 Octobre 1793), un détachement de Volontaires montpelliérains se présente au Causse «...*en recherche des jeunes gens de la ville qui ont déserté l'Armée des Pyrénées Orientales lors de la dernière réquisition...*». Il en coûtera à la Commune 489 livres (nourriture des Commissaires, pension des chevaux). Une fois de plus, les contribuables les plus aisés sont mis à contribution: Antoine Roussel (200 livres), Etienne Roussel et Elisabeth Dusfour (100 livres), Pierre Cournut (89 livres).

Le 11 Brumaire An II (1^o Novembre 1793), l'Assemblée Municipale réclame une suspension des réquisitions sur la commune, faute de grains suffisants pour assurer l'alimentation des villageois: «... *La Commune paraît être dans l'impossibilité, malgré sa meilleure volonté et son affection pour la Patrie, de pouvoir remplir la-dite réquisition, attendu que le Causse est un territoire pierreux qui craint la sécheresse. Sa situation est fort difficile car il faut beaucoup plus de socs de charrue qu'il faut dans le bas pays, dont les produits sont bien plus considérables en grains et fourrages. En vérité, les cultivateurs ne sèment que très peu d'avoine, car il faut tout le terrain pour les grains de subsistance...Aussi, souvent dès mars, il n'y a plus de fourrage pour nourrir le bétail, qui doit être mis de nuit dans la campagne, ce qui est très dangereux. Est-il possible de réduire la demande en avoine et fourrage: ce serait*

le plus grand bienfait à faire à la Commune car on est dans l'impossibilité d'en acheter faute de vendeurs...»

Le 14 Brumaire An II (4 Novembre 1793), réquisition est faite de houppes, redingotes et capotes pour servir aux défenseurs de la Patrie à l'armée des Pyrénées-Orientales, ainsi que de l'orge et des fèverolles... Commissaires chargés des réquisitions: Pierre Malabouche et Joseph Hubac, à raison de 3 livres/jour.

Le 26 Brumaire An II (16 Novembre 1793), mise à exécution de la loi du 29 Messidor, à savoir la remise des titres nobiliaires et des droits seigneuriaux à la municipalité, pour être brûlés dans un délai de 3 mois. Joseph Clauzel et Etienne Roussel qui avaient été mandatés pour biffer les actes notariaux sur le même sujet racontent que la citoyenne veuve Ginestous, ci-devant seigneresse du Causse de la Selle, se soumettant entièrement à la Loi, leur avait remis les reconnaissances des villageois envers les ci-devant seigneurs de Ginestous en date de 1460, 1592, 1593, 1601, 1757, une autre envers le citoyen Roquefeuil, une reconnaissance féodale envers le ci-devant marquis de la Roquette, une reconnaissance envers elle-même et son fils en 1785, et un état de la Baronnie de La Liquisse.

Le 25 Frimaire An II (15 Décembre 1793), la loi établit un droit de mouture, payable en monnaie courante: «...le moulin bladier (moulin de Bertrand) n'étant pas d'un entretien dispendieux, son droit est fixé à 5 sous le sétier de Ganges, aux frais de chaque propriétaire...». Le même jour, le Directoire du District trouve injustifiées les sommes réclamées pour la réparation du presbytère, ainsi que le loyer de la salle de réunion municipale, et ne les payera pas.

Le 2 Nivôse An II (22 Décembre 1793), Etienne Dusfour, du mas de Gervais est nommé percepteur des contributions de l'An II, et sera rémunéré de 100 livres payées en assignats.

Le 16 Pluviôse An II (4 Février 1794), un agent national dépêché par la ville de Ganges est entendu en Mairie, avec un commandement à payer de 419 livres en contrepartie des sommes avancées par cette ville pour établir une garnison dans le château de Brissac (décision du Procureur Général du 28 Juillet 1793, manifestement pas encore exécutée). Une fois de plus, c'est Etienne Roussel (des Claparèdes) qui fera l'avance de cette somme, avec remboursement sur ses impositions de l'An III.

En Nivose An II (au début de 1794), la déchristianisation bat son plein:

- interdiction d'utiliser le calendrier traditionnel, auquel se substitue le calendrier révolutionnaire, les noms des saints du jour étant remplacés par des noms d'animaux ou de plantes,
- l'église est convertie en «Temple de la Raison» pour le «Culte de l'Être Suprême» et de la «déesse Raison» décidés par Robespierre: livrée au pillage, croix brisées, ses autels sont dépouillés de leurs ornements et les objets du culte (calices, ciboires, ...) enlevés et livrés au District pour y être fondus et convertis en monnaie!
- persécution des prêtres réfractaires (Barthes, puis Caizergues, dit Labaume),
- Même le cimetière est laïcisé, son portail d'entrée indiquant sobrement:

«La mort n'est qu'un éternel sommeil»,

- Tous les décadis (le 10^o jour de la nouvelle semaine remplaçant le dimanche) voyaient dans l'église des réunions où étaient prêchés l'amour de la Patrie, le civisme, la morale républicaine et le maintien de la République. On y chantait des hymnes à la Liberté, à l'Egalité, au Génie Humain,...
- La pratique du culte est supprimée.

En cet An II de la 1^o République, de très mauvaises récoltes (échaudage, puis grêle, enfin pluies excessives avant la moisson: le rendement se révèle être seulement de 3 grains récoltés/1 grain semé)... Dès Septembre, les stocks de grains sont épuisés et malgré çà, la Convention décrète le 3 Nivôse An III (23 Décembre 1794) l'abolition du prix maximum du blé...Le stockage spéculatif redevenu possible, le refus des assignats (le prix du blé triple s'il est payé en livres, mais centuple s'il est payé en assignats), la crainte des routiers, la taxation des grains et farines, les réquisitions pour les armées de la République (ici, celle des Pyrénées-Orientales) entraînent une sévère disette... Dans le village, le pain est fait avec un peu de farine de blé à laquelle on rajoute farine d'avoine ou de fèves, et même pommes de terres ou glands rôtés. Les brassiers demandent à être payés en grains, haricots, pommes de terre,...mais pas en assignats!

Comble de malchance, l'hiver 1794/1795 sera à nouveau très rude: oliviers et figuiers gelés, chutes de neige à répétition (le 27 Décembre, puis du 1^o au 4 Janvier, puis du 20 au 24 Janvier, le 1^o Février, enfin du 16 au 21 Février)! A nouveau, consommation de «nourritures de famine», et donc 30% de décès supplémentaires.

Le 3 Ventôse An III (21 février 1795), rétablissement de la liberté de culte, suivi le 11 Prairial (30 mai 1795) de la restitution des églises.

Le 12 Fructidor An III (26 Août 1795), assassinat à La Crouzette (en bordure du Cami Ferrat) de Jean-Baptiste Ricard, fervent révolutionnaire de Saint Jean de Buèges, par Sans-Peur (alias de Jean-Louis Solier, ancien prieur de Cognac) et Belle-Rose (alias de Jérôme Raynal, ancien curé d'Argeliers).

A partir de la loi du 10 Vendémiaire An IV (1^o Octobre 1795), le recensement de la population devient obligatoire.

On dénombre au premier d'entre eux:

- 127 enfants de moins de 12 ans (81 garçons et 46 filles, ce qui entraînera un fort exode masculin au XIX^o siècle),
- 392 adultes entre 12 et 60 ans,
- 61 personnes âgées entre 60 et 90 ans.

Concernant les activités, on dénombre:

- | | | | |
|-------------------|-----------------|-------------------|--------------|
| - 3 bergers | - 2 cabaretiers | - 30 charbonniers | - 1 curé |
| - 5 cordonniers | - 3 couturières | - 4 tisserands | - 1 tailleur |
| - 8 domestiques | - 8 fermiers | - 3 gardes | - 7 soldats |
| - 5 institutrices | - 6 journaliers | - 2 maçons | - 1 meunier |
| - 2 maréchaux | - 2 menuisiers | - 2 revendeurs | - 1 rentier |
| - 1 régisseur | | | |

Tous les autres (366 personnes), travaillent donc d'une manière ou d'une autre dans l'agriculture!

A remarquer l'absence de boulanger: la consommation de cet aliment irremplaçable était surtout celle du «pain de ménage», grosses miches de 5 kg environ, pétries à la maison et cuites dans le four commun (un aux Claparèdes, un autre au Causse-haut, à l'entame du chemin de Marou) tous les 15 jours.

Le 11 Vendémiaire An IV (3 Octobre 1795), de nouvelles inondations recouvrent les moulins et emportent les chemins.

Le 4 Brumaire An IV (26 Octobre 1795), un référendum approuve la mise en place du Directoire, et installe une nouvelle municipalité (Maire, Jean Malabouche, de Souchou). C'est la fin de la Terreur, et pour éviter «...une nouvelle tyrannie...», les élections deviennent annuelles, ce qui vaudra à la Commune une succession rapprochée de Maires (Martin Bertrand, Jean-Joseph Dusfour, Jean Malabouche, François Bertrand) jusqu'au coup d'état du 18 Brumaire An VIII (9 Novembre 1799) qui entraîne la formation du Consulat, et des élections quinquennales.

Des prêtres réfractaires continuent tout de même à officier, allant jusqu'à célébrer des mariages, au cours de cet An IV, comme l'abbé Labaume (alias de Antoine Caizergues) dans la métairie de Joseph Coulet, à La Baume (mariage de sa fille Angélique Coulet avec François Cournut).

Le 30 Ventôse An VI (20 Mars 1797) vit la plantation de l'Arbre de la Liberté en présence de toute la population réquisitionnée pour la cérémonie (il sera déraciné pendant le Premier Empire!). La plantation est faite par le maire (Martin Bertrand) qui rend un hommage communal à la Liberté; on chante pour l'occasion «l'Hymne des Marseillais», devenu plus tard l'hymne national: la Marseillaise!

Le 2 Pluviôse An VI (21 Janvier 1798), l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI a donné lieu aussi à des réjouissances, célébrées à Martin-de-Londres, chef-lieu de canton: concert de tambours, défilé de la Garde Nationale, serment de haine à la Royauté, de fidélité à la République et à la Constitution de l'An III, farandole autour de l'Arbre de la Liberté.....

Si 1798 donne de belles moissons et des vendanges abondantes et précoces, Décembre 1799 et Janvier 1800 seront des mois très froids et secs: gelées intenses, et aucune neige protectrice... L'été ayant été pourri, les récoltes seront médiocres et les prix s'envolent.

Au cours de ce siècle, on note sur le plateau une arrivée massive d'hommes venus du Massif Central, essentiellement d'Aveyron et de Lozère (certains ayant encore des descendants au village): Arbieu, de Monteils - 12... Baljou, de Chirac - 48... Crouzet de St Denis en Margeride - 48... Mayran, de Grandrieu - 48... Pézière, de St Julien du Tournel - 48... Blaquière, de St Rome du Tarn - 12...

D'autres sont issus (plus rarement) des alentours: Carrié, de Saint André de Buèges... , Gaucerand, de Brissac.